

Zeitschrift: Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung

Band: 17 (1995)

Heft: 2

Artikel: Généalogie du métier d'éducateur spécialisé

Autor: Ruchat, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786097>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Généalogie du métier d'éducateur spécialisé

Martine Ruchat

Partant du constat de la difficulté inhérente au métier d'éducateur spécialisé, l'auteure propose ce regard porté en arrière qu'offre l'histoire pour donner du sens à la réalité d'aujourd'hui.

La genèse d'un métier qui se spécialise dans la deuxième moitié du XX^e siècle remonterait aux fonctions sociales des pratiques charitables: nourrir, instruire et corriger. La toute première forme contemporaine du métier prendrait son origine au XVIII^e siècle dans le «système par familles», alors que sa modernité et sa spécialité s'ancreraient au XIX^e siècle dans les pratiques de l'observation et de la description des caractères qui font de l'éducateur un moraliste.

Métier impossible

«Métiers *impossibles*», selon un «bon mot» repris par Freud en 1925, qualifierait de même l'éducateur, le médecin et le chef militaire, et Freud d'y ajouter le psychanalyste. «Impossibles» parce pouvant d'avance être sûrs d'échouer. Laissons de côté l'interprétation de ce «mot plaisant» et les questions qu'il pose à la psychanalyse¹ et gardons l'idée de la difficulté de posture de ces métiers, pour ce qui est de l'assurance de vaincre le mal, que ce soit l'ignorance ou l'indiscipline, la maladie, la névrose ou l'ennemi. En quelque sorte l'histoire de ces professions fait partie d'une histoire plus générale: celle du mal. Le métier d'éducateur n'est-il pas intimement lié à des populations qui, à chaque époque, ont été socialement problématisées, à savoir les enfants orphelins, les enfants «exposés», les «abandonnés» moralement, les «vicieux», les «délinquants», etc?

Aujourd'hui, la difficulté du métier d'éducateur est souvent exprimée en terme de problème d'identité professionnelle. On chercherait alors à asseoir l'éducateur à une juste place, souvent d'ailleurs en négatif de ce qu'il n'est pas, à savoir médecin, chef, pasteur, psychothérapeute, maître d'école ou policier. Sans compter que son appellation actuelle de «travailleur social» l'associe statutairement à un assistant social ou à un animateur socio-culturel. Pourtant cette mutation n'efface pas l'image déjà stéréotypée d'un éducateur substitut parental.² La professionnalisation de ce métier «impossible» n'engendre-t-elle pas une confusion d'identité pour ceux qui, par fonction, jouent de leur personne, en servant sinon de modèles, du moins d'objets d'investissements affectifs? Pour certains éducateurs spécialisés, c'est la question de la recherche du sens de leur fonction sociale qui se pose, sens qui donnerait une valeur sociale à leur action; et qui sait une meilleure assurance de réussite?

Pour combler cette vacuité du sens, on use volontiers de métaphores qui font de l'éducateur une figure à multiples facettes: celle du grand-frère sur le modèle du scoutisme, celle de l'adulte équilibré, du technicien des relations humaines, du psychothérapeute, du policier ou du réadaptateur professionnel. Le terme «spécialisé» attribué aujourd'hui à l'éducateur rend-il compte d'une reconnaissance sociale qui renforcerait son identité et son pouvoir social? Ou bien le qualifiant «spécialisé» n'est-il qu'une image supplémentaire destinée à apaiser un inconfort de statut? Dire aujourd'hui de l'éducation spécialisée qu'elle est le fait de «spécialistes», c'est d'abord un constat de l'existence d'une force corporatiste. Le terme «spécialisé» n'est-il alors qu'un moyen de faire-valoir social que celle-ci s'est octroyée, mais ne répondant apparemment pas à ce malaise «identitaire»?

Face à ces questionnements, je ferai volontiers aujourd'hui l'hypothèse d'un manque d'histoire; c'est-à-dire d'un manque de filiation, qu'elle soit de personnes, de mots ou de sens. L'histoire donne à voir, par un découpage en «époque», une stratification du temps qui constitue la généalogie de l'éducation «spéciale»; éducation à l'usage exclusif de certains enfants. Les réalités successives de l'expérience pédagogique forment ainsi la genèse d'un métier. Celui-ci à la fois se transmet sur le mode de la filiation, en maintenant certains acquis des expériences (c'est la tradition), et s'adapte aux contingences extérieures culturelles, politiques et sociales, lesquelles expliquent des modifications de pratiques ou de terminologies. Cet article, comme tentative de construction généalogique de ce métier, est aussi une contribution à la compréhension du métier d'éducateur spécialisé aujourd'hui.³

Assister et éduquer: un ministère

On oublie trop souvent que les œuvres de miséricorde prônées par l'Eglise en appellent autant à instruire les ignorants et à corriger les pécheurs qu'à donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif et à vêtir ceux qui sont nus; donc autant à éduquer qu'à assister.⁴ Cette charité, qu'elle soit temporelle

ou spirituelle, appartient au fondement de la société chrétienne occidentale. La charité est productrice de liens sociaux entre les membres de la société, ce que révèle notamment le commandement d'aimer Dieu, de s'aimer soi-même et d'aimer le prochain comme soi-même en vue de Dieu, et elle est aussi créatrice de justice: que les riches restituent aux pauvres ce que Dieu leur a donné en intendance, et que le pauvre soit patient et ne réclame pas l'aumône comme un dû.

Pendant le Moyen-Age, de nombreuses institutions ecclésiastiques et laïques, et notamment l'Hôpital général, répondent à cette vertu théologale (c'est-à-dire qui a Dieu comme objectif) qu'est la charité. L'augmentation du nombre des pauvres pendant tout le Moyen-Age et le souci d'ordre des pouvoirs publics à partir du XVI^e siècle vont avoir pour conséquence une multiplication des hôpitaux généraux. Bien que certains aient été créés au XI^e siècle, c'est à partir de la Réforme que ces institutions protéiformes offrent un réseau d'hospices, mais aussi d'ateliers, d'orphelinats, d'écoles, d'infirmeries, et de prisons. S'y trouvent enfermés, à partir du XVI^e et surtout du XVII^e siècle, les vagabonds et les mendiants qu'on cherche à sédentariser. Mais ce sont aussi les enfants trouvés et «exposés» qui sont accueillis, les enfants orphelins, abandonnés ou malades, et les enfants rebelles qui y sont mis en correction paternelle.⁵ Recevant des enfants d'un type «spécial», ou dit autrement, vivant dans des conditions non ordinaires, l'Hôpital général a-t-il pour autant déjà des «éducateurs» voués à l'éducation de ces «enfants séparés» comme les appelle Maurice Capul?⁶

Sans que l'éducateur soit explicitement nommé, on peut néanmoins rétrospectivement entrevoir son rôle dans diverses fonctions hospitalières. Celle du portier qui, à la limite entre deux mondes, surveille les allées et venues et sélectionne les vrais pauvres des solliciteurs vagabonds et oisifs. Celle de l'administrateur de l'Hôpital général, appelé aussi «recteur» ou «hospitalier» (laïque ou ecclésiastique), lequel gère les biens de l'institution, reçoit les candidats qui jurent d'être pauvres et surveille les assistés. L'administrateur leur donne du travail et rapporte les produits manufacturés chez les marchands. Celle enfin de la gouvernante qui prend soin des plus jeunes enfants. Mais ce sont aussi les frères prêtres ou frères convers (ou séculiers) et les sœurs religieuses ou converses qui se chargent des enfants. Tous serviteurs des pauvres, en même temps que leurs geôliers, notamment depuis le grand renfermement des pauvres au XVII^e siècle. La fonction éducative se glisse dans ces pratiques charitables: assistance, nutrition, enseignement et correction. Elle est en lien direct dès le XVI^e siècle avec la fonction policière d'assainissement de la ville et de maintien de l'ordre dans la cité. La finalité «éducative» pendant toute cette période est la religion et le travail; en quelque sorte un ordre moral et social.

Si, pendant le Moyen-Age et les siècles qui ont suivi, ces fonctions sont réparties entre diverses personnes, le XVIII^e siècle voit naître un personnage qui entreprendra, seul, ces actions éducatives. A la fois fondateur et figure mythique du roman de l'éducation spécialisée, Pestalozzi (1746-1827), pour reprendre le titre du livre de Michel Soétard, c'est «la naissance de l'éducateur».⁷ Tout en étant novateur, puisque concentrant dans son action sociale diverses fonctions, Pestalozzi perpétue aussi la tradition évangélique: il ac-

cueille les enfants pauvres, il les instruit par l'Évangile, il les fait travailler dans l'agriculture ou l'industrie; il corrige les indociles.

Le XIX^e siècle, trouvera en Pestalozzi, comme en Jean-Frédéric Oberlin (1740–1826) à Waldersbach (au Ban de la Roche) ou encore en Philippe Emmanuel de Fellenberg (1771–1844) à Hofwyl dans le canton de Berne, des pédagogues sociaux dont on va abondamment s'inspirer, pour multiplier des œuvres d'assistance éducative, caractérisées en Suisse romande notamment, par un élan philanthropique fortement teinté d'évangélisme.

Eduquer et corriger: un apostolat

L'élan philanthropique⁸ qui émerge au XVIII^e siècle s'épanouit au siècle suivant, hors des Hôpitaux généraux, au travers des œuvres de bienfaisance éducative que sont les asiles pour l'enfance abandonnée, les asiles de relèvement, les asiles-école, les colonies agricoles, les disciplinaires et les «réformatoires», destinés à une population enfantine à la fois diversifiée et catégorisée. Le XIX^e siècle, en même temps qu'il crée des catégories d'enfants socialement problématisés – l'enfant abandonné moralement, la fille «tombée», le rebelle, le «vieux» et la «viciuse» – donne aussi naissance à la fois à l'éducation spéciale proprement dite – appelée éducation correctionnelle – et à l'éducateur spécialisé. Une nouvelle figure apparaît, celle du sous-maître, lequel peut être considéré comme l'ancêtre de l'éducateur spécialisé d'aujourd'hui.

L'éducation asilaire et correctionnelle, pour ces enfants rendus problématiques par le regard des philanthropes⁹, ne peut se réaliser sans trouver l'homme ou la femme «de qualité» pouvant faire ce «sacrifice de l'ombre» qu'est la vie alors quasi recluse des institutions d'éducation spéciale. Paradoxalement, cette attribution de l'éducation à une population spéciale fait perdre à ses agents l'appellation d'éducateur. Si le mot existe pour qualifier l'éducateur du peuple qu'est par exemple un Pestalozzi, il n'apparaît guère lorsqu'il s'agit de nommer ceux qui dirigent asiles et disciplinaires. *Gouvernante, directeur, maître, sous-maître* ou *frère aîné* constituent les appellations autorisées au XIX^e siècle des fonctions sociales que le terme d'éducateur spécialisé pourrait aujourd'hui recouvrir. Est-ce alors que celui-ci est à son origine plus proche de la direction des âmes, du gouvernement des volontés ou de la maîtrise des corps, que de la formation et du développement d'un être humain?

Du gouvernement à la maîtrise de l'enfance en danger

A Genève, entre 1805 et 1825, ce ne sont pas moins de quatre asiles (trois pour les filles et un pour les garçons)¹⁰ qui s'ouvrent, à l'initiative de la grande bourgeoisie protestante, dont le but est de faire travailler les enfants dits «abandonnés moralement», ceci notamment dans l'agriculture. Lorsque les

dames philanthropes du comité de l'asile de la Pommière s'appliquent à éduquer l'enfance abandonnée, elles le font dans un total empirisme comme le confirme, en 1834, un rapport de l'asile:

«N'ayant point de modèle à suivre, point de précédent semblable à consulter, le comité de dames directrices devait aller un peu en tâtonnant; il devait interroger l'observation immédiate, prendre conseil de l'expérience journalière, et modifier d'après leurs données, toujours plus sûres que celles de la théorie ou des expériences faites au loin. On peut encore errer suivant cette méthode; mais du moins, les erreurs ne sont jamais bien graves, et le mal qu'elles entraînent, borné et partiel, est presque toujours réparé aussitôt qu'il est perçu.»¹¹

A la Pommière, les dames du comité se rendent quotidiennement dans l'asile et tiennent un journal de leurs visites de surveillance, lesquelles s'appliquent autant à l'enfance qu'au personnel «éducatif». Personnel subalterne qu'il s'agit aussi de former.

Dans les asiles pour fillettes, ce sont les gouvernantes, appelées «domestiques relevées», qui sont chargées de la gestion courante de l'établissement, de la surveillance et de l'éducation des pensionnaires. Elles sont subordonnées aux dames inspectrices, tout en étant aussi pour les filles des maîtresses à respecter et à imiter. Elles sont choisies de préférence jeunes, afin d'être formées aux besoins de la maison; souvent ce sont d'anciennes élèves – qui ont fonctionné d'abord comme sous-gouvernantes – ou alors ce sont des femmes qu'on dit particulièrement dévouées et soumises, qui acceptent ce travail contre un modeste salaire. Ces gouvernantes enseignent les travaux du ménage (cuisine et lingerie) et de couture. Si l'institution est à la campagne, ce sont des gouvernantes «campagnardes»; si elles connaissent quelques rudiments d'enseignement scolaire (calcul, lecture, écriture) à transmettre, elles sont «qualifiées», alors que les dames inspectrices se réservent l'enseignement religieux et les pasteurs le catéchisme préparant à la communion.¹²

La direction de l'établissement de la Pommière aura à subir au cours du siècle quelques modifications structurelles. En 1836, les dames philanthropes, fatiguées par leurs visites quotidiennes, engagent une «directrice». Par cette surveillance à demeure, c'est plus de «vitalité», de «fermeté» et d'«autorité» qui, pensent-elles, seront assurées à la direction. Mais en 1845, c'est encore plus d'«unité» et de «fermeté» qui sont désirées et la directrice fait place à un couple éducatif qui dirige l'asile. Le «maître» se charge de l'éducation et, en 1848, de la direction de la ferme de cet asile devenu depuis 1823 un «asile agricole». Les droits parentaux qui étaient transmis au comité, sont alors remis au maître qui devient le véritable chef de famille et le substitut paternel. L'inquisition, les ordres, les punitions et récompenses aux élèves n'entrent plus dans les compétences des dames philanthropes; ce domaine est désormais réservé aux directeurs, comme l'est aussi la distribution du pécule qui récompense les élèves travailleuses et disciplinées. Le domaine de l'éducation est donc l'affaire des «agents responsables» de l'établissement, le couple directeur. Mais si les dames philanthropes renoncent à l'inspection et à l'éducation des pupilles, elles maintiennent néanmoins une activité d'intendance (choix des livres, fournitures, provisions, etc.) et dispensent les leçons de religion. Quant au poste de

gouvernantes, il se muera, sous la poussée de l'obligation scolaire (1872 à Genève), en celui de sous-maîtresse, puis de maîtresse.

Affections domestiques et discipline: le système par familles

D'entrée destiné à l'agriculture, l'asile agricole pour garçons de Carra est dirigé par un maître, Jean-Jacques Eberhardt, formé, lui, à Hofwyl¹³ et par conséquent imprégné, selon les philanthropes, de «l'esprit d'Hofwyl» et de l'«enthousiasme de l'apostolat» nécessaire à une telle vocation.¹⁴ Le maître dirige la propriété et la production destinée à la consommation courante des pensionnaires. Est-ce aussi de Hofwyl qu'Eberhardt empruntera le «système par familles»?

La direction à demeure du maître et de sa femme est l'occasion de mettre en place ce «système par familles», qui peut être considéré comme une des premières méthodes d'éducation spéciale, ainsi que la toute première forme du métier d'éducateur spécialisé. Au XIX^e siècle, en Europe, ce système par familles est regardé comme une caractéristique de l'éducation correctionnelle en Suisse, en particulier dans les cantons suisses alémaniques protestants. Nommé aussi «système suisse», il essaimera à travers toute l'Europe, de Hofwyl à la colonie de Mettray en France, en passant par la Rauhe Haus de Hamburg en Allemagne.

Pour ce qui est de son fonctionnement, le système organise l'institution en groupes restreints de douze enfants, chacun dirigé par un sous-maître. Ce dernier est généralement un élève repéré par le maître parmi les aînés, comme ayant les qualités requises pour cette fonction de direction, d'instruction et de discipline des enfants. Il peut être aussi choisi hors de l'institution; dans ce cas il s'agit d'un jeune homme dit «de qualité», recommandé par un pasteur, un membre du comité ou par le directeur. A la tête d'un groupe d'enfants, le sous-maître les accompagne dans toutes leurs tâches quotidiennes: atelier, champ, école, réfectoire, dortoir et récréation. Sa présence est censée prévenir le mal. En quelque sorte c'est un enseignement mutuel qui se pratique et qui a ses origines, à en croire Capul, dans l'Antiquité¹⁵. L'objectif est de faciliter la surveillance, de rendre la communauté plus maniable, de démultiplier les possibilités du maître, mais aussi de développer des «affections domestiques», sentiments familiaux tenus comme déterminants dans la transformation de l'enfant mauvais. La direction d'un père et d'une mère devient «amour parental», dont on espère de la part des pupilles une reconnaissance filiale; le directeur de l'établissement est présenté comme un père qui exerce une bienveillance, une surveillance et une discipline toutes paternelles. On attend aussi de la femme du directeur qu'elle donne des habitudes nécessaires de docilité, d'ordre et de propreté et de surcroît, par sa propension naturelle au sentiment, qu'elle fasse circuler l'amour entre les individus, amour qui agit, dit-on, comme un ressort à l'obéissance et à tout apprentissage. La mise en relief du couple parental est plus qu'une mise en scène; elle comble pour les enfants un manque, en même temps qu'elle désigne un modèle conjugal et familial à imiter. On en appelle à l'esprit de famille, aux liens fraternels, aux habitudes d'entraide

mutuelle, voire à une communauté de sentiments religieux. Le système par familles est aussi producteur de valeurs, à commencer par celles de sédentarité et de travail (l'intimité du foyer, la constance dans le travail, la vie régulière) et celles d'ordre, de propreté et de soumission.

«Celui qui n'a pas de famille n'a pas de patrie; celui qui n'a pas été élevé dans le respect et l'amour de cette autorité vivante qui se nomme le père et la mère ploie difficilement son esprit et son cœur à l'autorité d'un chef, de quelque nom qu'on l'appelle». ¹⁶

Le système par familles, comme le signale Capul à propos des groupes restreints, permet aussi de prévenir les regroupements spontanés, réputés lieux de mauvaises influences et de vices, et d'assurer un système d'émulation qui fait rapidement de la classe ou de l'institution un champ de rivalités, puisque chaque famille est une entité définie sur l'échelle d'évaluation morale du maître et donc à la fois concurrente et ennemie. Ainsi cellule de base d'une économie morale, la «famille» (et non l'individu) est l'objet d'évaluation pour, dit-on, favoriser une solidarité d'honneur.

Corriger et discipliner

Certains asiles de la première moitié du XIX^e siècle vont fermer leurs portes, comme celui de Carra, et d'autres, comme celui de la Pommière, traverseront le siècle en s'adaptant notamment au régime radical qui fait suite à Genève à la révolution de 1846 et dont la politique est soucieuse, on le sait, de contrôler voire de supprimer tout signe d'Ancien régime et tout prosélytisme.

Néanmoins, la seconde moitié du siècle confirme cette éducation d'un type spécial par la création des «disciplinaires» ou maisons de correction, lieux de redressement des volontés et de correction des caractères enfantins. Rattachée à la charité, la correction de l'enfant inscrit le maître et le sous-maître dans cette fonction d'amendement d'un enfant sinon coupable, du moins disposé au mal: le «vieux». En Suisse romande, les œuvres disciplinaires de La Garance (1846-1863) et de la colonie agricole de Serix-sur-Oron dans le canton de Vaud, créée en 1863, qui lui fait suite, perpétuent le système par familles. Mais elles font du directeur, bien que soumis aux comités de philanthropes et exécuteur de leur mandat (celui de corriger l'enfance), le véritable *spécialiste* de l'enfance vicieuse et le formateur des sous-maîtres, dont quelques-uns d'entre eux deviendront eux-mêmes directeurs.

L'éducateur: un homme de qualité

La Garance reçoit les enfants de la classe ouvrière, rebelles à l'autorité paternelle, parfois coupables de quelques délits et Serix, les enfants rebelles, les réfractaires à l'école comme au travail, les enfants ayant commis un délit *avec*

*ou sans discernement*¹⁷ et tous les enfants considérés comme abandonnés moralement et vicieux de Suisse romande, sous mandat administratif ou judiciaire. Ces disciplinaires n'en restent pas moins des œuvres philanthropiques d'assistance aux pauvres. Les enfants proviennent à quelques exceptions près des milieux populaires et sont souvent dirigés vers ces établissements par des protecteurs ou des pasteurs. La puissance paternelle est remise au directeur. Nombre d'enfants de la Garance sont patronnés à leur sortie, et dès 1858, ils le sont par des industriels de l'horlogerie, membres de l'Union évangélique. Par cette association, on cherche à assurer une continuation du travail de correction en garantissant ainsi les fruits de l'investissement. L'industriel devient alors doublement patron, à la fois employeur et protecteur.

Dans le disciplinaire, la fonction du sous-maître est «... d'entourer à chaque pas l'enfant d'un exemple de moralité qui lui est indispensable, pour le suivre à chaque instant et redresser tout de suite ce qui est fautif». ¹⁸ Sa tâche consiste à lever les enfants, veiller à ce que ceux-ci fassent leur lit et leur toilette avec soin, et qu'ils nettoient le bâtiment. Le sous-maître surveille et dirige les enfants du matin au soir, pendant les récréations, les jeux, les repas et au dortoir; de même il les accompagne dans les travaux de la ferme et de la campagne. Pendant les repas, il distribue les aliments et fait observer la discipline. De surcroît, il participe à l'enseignement en fonction des besoins. En cas d'absence, il choisit parmi ses élèves un surveillant digne de le remplacer. C'est cette présence constante d'un seul sous-maître auprès d'un petit groupe d'enfants qui assure, dit-on, une influence directe sur le caractère.

Le sous-maître, en tant que «frère aîné», doit être célibataire. Il ne doit pas être trop jeune (entre dix-huit et vingt ans), sinon il serait sans influence sur les élèves; par contre, il est d'un mérite «hors ligne». Il lui est demandé davantage de qualités que celles requises pour être régent. Il est, dit-on, humble, soumis, a une bonne dose de patience, un esprit de vrai dévouement et sait donner aux élèves de l'entrain. Patience donc, pour faire face aux jeunes rebelles, les guider, les habituer à l'ordre et à l'obéissance, sans les rudoyer, mais d'une main «ferme et bonne». «Il ne doit avoir que des mobiles bons et nobles et pouvoir, par sa conduite, servir de modèle à ses élèves.» ¹⁹ S'il lui manque certaines qualités, comme le poli de l'éducation, de la distinction, on remarque néanmoins celles qui sont précieuses: «... douceur, pitié et une certaine maturité qui le rendent sympathique.» ²⁰ S'il contente le directeur, c'est parce qu'il est clair, net, précis et énergique.

La difficulté d'une telle tâche d'éducation régénératrice réside dans la nécessité pour le sous-maître, non seulement d'aimer les élèves de tout cœur, et d'arriver à s'en faire aimer – l'amour étant considéré, avec la parole divine, comme un «levier» pour transmettre par influence, le mode de vie et les comportements attendus –, de leur donner de l'entrain, mais aussi de travailler «... autant à l'éducation de leurs élèves qu'à la leur propre.» ²¹ Il importe, dit-on, afin de supporter les découragements d'une difficile éducation, que les sous-maîtres soient soutenus par une force autre que la leur propre, c'est-à-dire Dieu.

Etre sous-maître dans cette seconde moitié du XIX^e siècle, c'est à la fois renoncer aux biens matériels, puisque le revenu est modeste, et au mariage. Le

sous-maître en frère-aîné reste célibataire. Mais là ne réside pas seulement les raisons de l'apostolat, que je verrais bien plutôt dans la fonction même d'éducateur spécialisé. Envoyé pour enseigner, assister et corriger, il réalise tel un apôtre les œuvres de miséricorde temporelle et spirituelle. Tel un ministre de Dieu, il dispense la parole divine, réprime les péchés et démontre à l'enfant la nécessité absolue de rentrer dans le devoir, enfin l'exhorte à entrer en lui-même.

L'exhortation à entrer en eux-mêmes n'est pas sans rappeler un travail de la conscience demandé par l'Eglise à ses repentants. Le silence – accompagné de la bible – est alors imposé comme punition autant que comme moyen d'atteindre un état de grâce qui passe par différents paliers: aveux, pleurs, regret, honte, promesse et finalement reconnaissance. L'action de l'éducateur est dans la seconde moitié du XIX^e siècle, en Suisse romande, aussi un travail de conversion des âmes.

La «famille» ne doit néanmoins pas être imperméable à une influence supérieure, celle du directeur, maître après le divin maître, de cette grande famille qu'est, dit-on, un établissement éducatif. Pour ce faire, il est convenu de réunir ponctuellement l'ensemble des élèves à la table du père et de la mère. Alors que le sous-maître est remarqué dans le groupe par ses qualités et son âge (c'est un aîné), le directeur se différencie du sous-maître par des années de pratiques et par des qualités humaines que l'on dit exceptionnelles. Les directeurs de la Garance et de Serix sont recrutés dans des fonctions voisines de celle de l'éducation correctionnelle: instituteur, évangéliste, sous-maître dans l'institution et fermier (l'une n'excluant pas l'autre). A ses débuts, le directeur de la maison de correction a entre vingt-quatre et vingt-huit ans, il est présenté comme correct dans sa tenue, digne dans son langage et dans ses actes. Il possède, un caractère bienveillant, doux, modeste, aimant, mesuré, patient, persévérant et dévoué. Il connaît le système éducatif et a les capacités certaines pour les faire appliquer. Il possède en outre des connaissances agricoles.

L'éducateur, entre apôtre et moraliste

A côté de sa fonction d'apôtre issue de la tradition évangélique, l'éducateur possède, au XIX^e siècle, un nouveau savoir-faire qui va faire – je dirais – la modernité et la spécialité de ce métier: l'observation des caractères. Dans la tradition littéraire des moralistes, l'éducateur réalise dans son «Journal quotidien»²² des portraits d'enfants et détaille leur caractère. L'inventaire est journalièrement refait: paresseux, sot, mou, polisson, léger, inattentif, méchant, égoïste, apathique, fier, murmureur, nonchalant, entêté, mauvais, obstiné, violent, vicieux, sauvage, orgueilleux, menteur, voleur, etc. La connaissance du caractère de l'enfant est donc essentielle à l'œuvre de régénération morale. Ainsi chaque éducateur essaye de cerner au plus près le mal enfantin en une caractérologie maligne.

Les péchés restent tout au long des années étudiées (1850–1937) l'univers de référence de ces moralistes: l'enfant vicieux est le plus souvent un orgueilleux, un paresseux, un gourmand, un enfant colérique. Le travail, qui on le sait est un

grand moyen d'éducation, concentre un double objectif, celui d'acquisition de compétences et celui d'apprentissage d'une posture: celle de la soumission. Or le travail est une pierre d'achoppement; l'enfant y montre peu de conscience, d'activité, de rapidité, d'application, de goût, de bonne volonté, d'entrain et d'énergie: somme toute, il pêche par paresse. De surcroît, celui qui a mauvaise tête, qui est grognon, irrespectueux, impertinent, désobéissant, peu docile, peu sage, pêche par orgueil. Le glouton pêche par gourmandise, le colère par colère, le taquin par envie, l'indolent par luxure. Non seulement les faits, les gestes et le temps de l'enfant sont contrôlés, mais les paroles qui sortent de sa bouche aussi. Quel que que soit le lieu et le moment, l'enfant constamment surveillé par le maître ou le sous-maître (souvent un élève plus âgé) risque de choir dans un péché quotidien, celui de mauvaises paroles. Péché qui s'apparente à celui de gourmandise²³; et celui qui ne sait pas résister à sa bouche sera puni au même titre que celui qui a peu de goût pour le travail. «Ces pauvres enfants ont bien de la peine à comprendre que où il y a beaucoup de paroles, il y a aussi beaucoup de péchés.»²⁴ Sont atteint d'un même opprobre: le murmureur, le moqueur, le raisonneur. Et le directeur ne tolère pas plus le babil que le badinage, la bouderie que la grognerie: si les mots sont les reflets de l'âme, c'est bien à travers eux que celle-ci est atteinte. Chaque directeur a son obsession particulière. Ainsi Rodolphe Vautier voit le mensonge partout. Ce vice grave de l'enfant est interprété comme une inattention à la parole de Dieu, signe d'une rupture de la relation avec la divinité créatrice, donc de la présence du mal. Le menteur est celui qui résiste le plus à la volonté de l'éducateur, lequel doute, jusqu'à la sortie de l'enfant, de la véracité du repentir et de sa transformation, car la simulation est une forme de mensonge qui se double de l'orgueil de l'insoumission. Dans les paroles enfantines, il piège le manque de franchise, la fourberie; dans l'apparence, la ruse; dans les larmes, le vain semblant; dans les yeux enfin, il cherche la vérité. C'est sur la physionomie même de l'enfant que l'éducateur observe le reflet du cœur, il débusque le manque de franchise, la ruse et l'hypocrisie: «Je crains bien que Mallingrod, sous son air simple, ne soit passablement fourbe: il a besoin d'être observé de près.»²⁵

Pour un autre directeur, Louis Leresche, directeur en 1886, c'est l'orgueilleux qui a aussi toute son attention. Il le voit derrière le vantard et le rebelle. La liberté concentre pour lui la quintessence du mal; le vagabond et celui qui s'évade sont immanquablement punis. Les ruses semblent le stupéfier particulièrement; ruses pour se nourrir à l'insu des maîtres, ruses aussi pour s'échapper pour des rendez-vous dans les bois avec des jeunes filles du village; menées secrètes que le directeur dépiste. Mais dans les multiples expressions du mal enfantin, celui que le maître craint par-dessus tout, c'est la vengeance. Les élèves veulent se repayer de ce qu'ils ont eu à subir: des plaintes ou dénonciations du sous-maître, des punitions. Ils brisent les vitres en proportion des punitions reçues et se sauvent pour se venger à leur manière. Les sous-maîtres vivent constamment sous la menace de représailles; le directeur conseille alors de redoubler de douceur et de prudence.

Par son journal quotidien, le directeur transmet les résultats de ses observations en un impressionnant dictionnaire caractérologique. Ce faisant, il fait naître l'enfant mauvais. Si en 1850 c'est l'orgueilleux qui est à l'index, en 1870

c'est le mutin puis en 1900 ce sera le fumeur et en 1920 le sexuellement précoce. Dans cette approche sémiotique du mal, les éducateurs agissent comme des agents de problématisation et en cela, ils sont des acteurs savants.

A partir de 1918, le journal fait écran aux pratiques éducatives, notamment punitives, et perd de sa dimension subjective. Il est probable que ce sont les rapports des sous-maîtres qui deviennent plus importants au dépend du journal du directeur qui sur le plan pédagogique s'appauvrit. Est-ce alors que le rôle du directeur devient plus administratif face au sous-maître qui s'affirme bientôt comme éducateur? A moins que ne se soit l'emprise du médical sur le champ pédagogique – le «médico-pédagogique» – qui fasse progressivement taire la parole analytique de l'éducateur? Le journal ne devient plus sous la plume des directeurs entre 1918 et 1937 qu'un acte comptable de la gestion agricole et industrielle de l'établissement. Rupture qui marque paradoxalement l'aube de la professionnalisation du métier d'éducateur spécialisé, lequel semble perdre ce qui faisait sa spécificité: l'observation de l'enfant, la description de son caractère et le développement de sa conscience morale.

Formation des sous-maîtres: humilité et puissance

La filière la plus fréquemment empruntée tout au long du XIX^e siècle est celle d'une formation à l'intérieur même de l'établissement d'un sous-maître qui est un ancien élève à moins que le comité n'engage un «jeune homme de qualité» des environs. Dans l'institution, la formation du sous-maître est d'abord une imposition de limites; le directeur veille à ce qu'il applique le règlement auprès des élèves, plutôt qu'il n'impose sa propre discipline. Dans ce qui apparaît bien souvent être un rapport de force entre élèves et éducateurs, le règlement redistribue les devoirs et pouvoirs de chaque partie. Mais l'animosité à l'égard d'un sous-maître peut aller jusqu'à l'altercation – empoignades et coups ne sont pas rares – et même jusqu'au meurtre.²⁶ Les changements de sous-maîtres entraînent d'ailleurs chaque fois, déclare-t-on, un vent d'indiscipline et de punitions. A Serix, leur succession est rapide puisque en quinze ans, ils sont vingt à s'être relayés: parce qu'ils se marient, ont trouvé un autre emploi, donnent leur démission, ou ne conviennent pas. Chaque nouvel arrivant est confronté aux épreuves que lui font subir les élèves qui cherchent «... à le désarçonner, comme les chevaux difficiles qui essaient de se débarrasser d'un nouveau cavalier».²⁷ Critiques, animosité, vengeance et coups des élèves forment le sous-maître dans la haine plutôt que dans l'amour, avant que ne s'installe chez lui la «démoralisation», c'est-à-dire une fatigue morale, une absence d'énergie. Car dans cette lutte quasi continuelle que semble être l'éducation correctionnelle; une trop forte exigence de l'éducateur amène une déception; une remontrance irrite l'élève, une punition entraîne le désordre; faute de pouvoir se faire obéir sans punir, ou alors de voir des fruits après tant d'efforts, le sous-maître se décourage.

Voyant les difficultés des sous-maîtres, le directeur cherche à les soutenir, les encourager et à former ces jeunes maîtres, mais aussi à éviter les excès. Il attend d'eux qu'ils soient plus doux, qu'ils ferment davantage les yeux sur certaines peccadilles des élèves, qu'ils ne répriment pas trop de choses tout en étant ferme, qu'ils n'accordent pas trop d'importance aux fautes légères d'inattention, qu'ils n'indisposent pas, qu'ils maîtrisent ses humeurs et sachent pardonner:

«Nous estimons que celui qui ne sait pas pardonner jusqu'à 70 fois 7 fois à son élève, et se maintenir dans le calme et se garder de punir dans un moment d'excitation, celui-là n'est pas fait pour travailler à la régénération morale d'êtres humains.»²⁸

Qu'ils n'irritent et n'aigrissent pas les élèves avec des punitions, qu'ils prennent garde au ton utilisé, qu'ils sachent se mettre à la portée des élèves en ne leur demandant pas une tâche au-dessus de leurs forces. Il s'agit avant tout de prévenir et dans ce but la surveillance doit être un de ses dons. Parfois, de guerre lasse, malgré l'idéal éducatif d'amour et de pardon et le principe que les fustigées ne soient données que par le directeur, de sang-froid, celui-ci délègue son pouvoir de dispenser les punitions à son subalterne en concluant que «beaucoup d'élèves n'obéissent que dans la crainte des punitions.»²⁹ Si le journal quotidien du directeur est parsemé de remarques faites au sujet du zèle des sous-maîtres à punir et à frapper, l'idéal éducatif qui se dessine dans les rapports annuels de l'établissement présente au public un maître qui sait se maîtriser et se faire obéir sans punir.

Les directeurs successifs de Serix se plaignent notamment du manque de patience, de tact, de retenue de certains sous-maîtres. Pour en parler, on fait des réunions le soir au salon, des soirées après le coucher des élèves, des conférences, de longs entretiens dans le bureau du directeur où l'on s'épuise en explications. C'est à la juste punition que les maîtres (directeur comme sous-maîtres) s'efforcent de tendre, car bien souvent le doute s'installe: «Il est difficile de déterminer le point où le maître n'a plus tort et celui où l'élève a spécialement manqué» avoue Leresche.³⁰

L'ébauche de formation que le directeur transmet aux sous-maîtres insiste sur l'aspect de réflexion sur soi. Par l'observation d'un monde étranger, que représentent les enfants vicieux, l'éducateur est rendu attentif à lui-même; plus même, l'observation de lui-même devient la condition de l'observation de l'enfant. Ainsi au soutien d'une force autre que la sienne propre, à savoir la foi, s'ajoute le devoir de travailler autant à sa propre éducation qu'à celle de ses élèves. Exemple de moralité, le sous-maître doit être un modèle qui se propose aussi pour que se développe chez l'enfant le rapport avec lui-même, la réflexion sur soi, la connaissance, l'examen, le déchiffrement de soi.

La réunion des maîtres est bientôt intrinsèquement liée à l'organisation de la colonie. Elle est un lieu d'échange et de soutien réciproque, mais aussi des rapports des sous-maîtres. On se réunit pour se concerter sur les devoirs, les bonnes habitudes à enseigner aux élèves, les avertissements et les punitions. Il s'agit autant que possible d'éviter que des élèves reçoivent des punitions successives par différents maîtres. On échange sur les caractères de ces enfants vicieux en une psychologie empirique – babillard, chicaneur, fantasque, inso-

lent, jaloux, pétulant, rusé, volage, etc. – sans que jamais d'ailleurs ne naisse chez l'éducateur une volonté de classement de cette diversité caractérologique.

Instituteur ou fils d'agriculteur?

La difficulté d'un disciplinaire comme Serix est non seulement de recruter des sous-maîtres, mais encore de les garder. Si leur salaire à La Garance est en 1860 de 240 Frs par année, à Serix, il est en 1871, de 500 Frs la première année, 600 Frs la seconde, et cinquante francs d'augmentation les années suivantes; on ira jusqu'à 800 francs, et même 1000 Frs en 1907 pour la sixième année, dans le but de les retenir. Par comparaison, le directeur reçoit 1500 Frs la première année avec des augmentations jusqu'à 3000 frs par année³¹. Par ailleurs, le comité est aussi disposé à encourager les anciens élèves qui montreraient des dispositions – notamment religieuses – et des aptitudes pour cette œuvre. Quant au directeur Leresche, il tente d'être plus patient; il écrit en 1894:

«Je suis convaincu qu'il faut supporter des défauts de caractère chez des sous-maîtres ayant de la pratique, et de l'expérience et de l'autorité. Nous souffrons plus qu'il n'est possible de le dire avec des nouveaux maîtres, qui sont naturellement sans influence»³²

En 1894, de retour de France, Adrien Lecoïnte³³, philanthrope, président du comité de la Colonie de Serix, introduit l'idée d'engager à Serix des anciens militaires (pratique d'ailleurs en usage à Mettray); conseil qui ne semble pas avoir été suivi. On en reste aux annonces mises dans le journal local, comme en janvier 1895:

«Pour la mi-février, on cherche un jeune homme pieux et de conduite exemplaire pour surveiller des garçons, leur donner des leçons et les diriger en travaillant avec eux à la campagne.-Traitement 500 Frs pour la 1^{re} année, avec l'entretien en sus. S'adresser au Directeur de la colonie de Serix, près Oron; écrire soi-même, indiquer son âge et fournir de sérieuses références»³⁴

A Serix, au cours des années, le recrutement des sous-maîtres est de plus en plus difficile. En 1892 par le fait d'une pénurie d'instituteurs dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat n'autorise plus l'engagement de ceux-ci à Serix; sortant de l'école normale, les instituteurs trouvent directement un poste de régent. Le comité de Serix doit se contenter de sous-maîtres non munis de brevet. Par précaution, plutôt que d'engager des instituteurs qui risqueraient d'être rappelés par le Département de l'instruction publique, le comité se tourne vers les fils d'agriculteurs de la région qui auraient une bonne instruction et désireraient rester à la colonie plusieurs années. Reste donc pour le comité à rêver aux perles rares:

«Il nous en faudrait de pratiques et énergiques, élevés à la campagne et ayant passé par les écoles secondaires. Ils pourraient chez nous travailler au bien de leur pays en nous rendant de bons et longs services.»³⁵

Alors que le sous-maître continue à être formé dans l'institution – probablement jusqu'à l'ouverture de l'école d'éducateur à Lausanne en 1954 – c'est le directeur qui le premier en sortira. A partir de 1920, il se forme, se spécialise et devient, dans le champ de l'éducation spécialisée, un interlocuteur face aux juges et aux médecins. En 1920, le directeur de Serix est autorisé par le Comité à aller suivre un cours d'orientation professionnelle à Genève; en 1926 et 1931, il participe aux «Journées éducatives» à Lausanne. Désormais, il représente l'établissement qui est membre de plusieurs associations³⁶. En 1926 encore, la Colonie participe à Rome à la séance annuelle de l'«Association internationale pour la question de l'enfance». Des documents et tableaux sont envoyés pour l'exposition qui a lieu dans cette ville du 20 septembre au 4 octobre.

Mais ce sont aussi des «intervenants» et des stagiaires qui font une brèche dans le monde clos du disciplinaire, laissant ainsi entrer l'esprit du XX^e siècle. En 1924, c'est le Docteur Veyllard qui se rend à la Colonie pour faire une causerie aux élèves les plus âgés et leur remettre le livre du Dr. Paul Emile Good, ancien colon: «Hygiène et morale, étude destinée aux jeunes gens». En 1928, un élève de l'Institut Rousseau est accepté pendant trois mois pour se mettre au courant des méthodes d'éducation qui s'y pratiquent. En 1931, c'est Alice Descœudre qui vient faire une conférence sur Ghandi,

«(...) mais en réalité elle a beaucoup plus parlé de Londres! Tout en reconnaissant les bonnes intentions de cette demoiselle très socialisante, le Comité se demande si les idées qu'elle sème dans le cerveau des enfants qui nous sont confiés sont bien celles que nous désirons. M. Tappy s'efforce de tranquiliser le Comité en assurant qu'il n'y a rien de subversif dans la conférence de la dite demoiselle Descœudres.»³⁷

En septembre 1935, un docteur en sciences de l'éducation fait un stage de quelques jours à la Colonie:

«Au dire de notre directeur, ce monsieur, docteur es sciences pédagogiques est un homme fêru de théories mais peu pratique et il s'est révélé parfaitement incapable de diriger une famille, aussi son départ n'a pas été regretté.»³⁸

Les spécialistes entrent aussi à la colonie; le dentiste du service de l'Enfance abandonnée en 1929, le médecin spécialisé dans les questions nerveuses et mentales, souhaité depuis 1929, examine dès 1932 tous les élèves. Bien que versé dans l'hygiène morale et physique, le directeur n'en reste pas moins attaché à des pratiques charitables:

«A propos de V. qui se plaint d'avoir été battu une discussion s'engage sur les châtimens corporels. M. Tappy reconnaît que dans certains cas il a dû en appliquer parce que il arrive souvent que c'est la seule punition qui fasse de l'effet et que les délinquants s'y soumettent, sinon de bonne grâce, au moins sans rancune contre lui. La question est délicate à régler mais le Comité estime qu'en principe il doit être défendu de frapper les élèves.»³⁹

La revanche du serviteur ou l'art de punir

Dans l'éducation spéciale, appelée «éducation correctionnelle», telle qu'elle est pratiquée au XIX^e siècle, une hiérarchie du regard est instituée: l'aîné surveille les cadets, le sous-maître les élèves, le maître son subalterne (qui est le plus souvent un ancien élève); dans les asiles pour fillettes, les dames inspectrices inspectent et sur la totalité du *troupeau*, le pasteur exerce une surveillance religieuse. Dans les asiles comme dans les disciplinaires, le pouvoir temporel revient au comité administrateur qui gère cette double entreprise productive et éducative, ceci, dit-on, «sous le regard divin qui en dernière instance décide de tout». Hors de l'institution, protecteurs et patrons prennent le relais. L'éducation correctionnelle est bien une éducation *surveillée*. Dans la ponctualité des inspections des directions et des visites des membres des comités, dans la présence constante du maître et du sous-maître et dans la permanence du regard divin, les corps et les caractères sont contrôlés.

Le métier d'éducateur prend racine dans cette double servitude aux intérêts philanthropiques et à la direction de l'établissement qui est d'ailleurs elle-même supervisée par les philanthropes. Et pourtant, son origine ressortit aussi à la domination d'un individu sur un autre (un aîné sur un cadet, un adulte sur un enfant) par des pratiques de contrainte (travail, surveillance, punition).

L'appellation de «sous-maître» indique bien son statut; à la fois maître et représentant d'un maître supérieur, le directeur; à la fois placé sous l'autorité immédiate de celui-ci et un exemple à suivre pour les enfants qui le distinguent au sein du groupe comme un phare. Cette double fonction de maître et de valet concentre l'ambiguïté idéologique du métier et la difficulté originelle à un dépassement de cette contradiction: être à la fois du côté des dominants et des dominés. Sans compter que certains sous-maîtres ont été eux-mêmes élèves de l'institution et y ont subi cette réforme de l'âme et ce redressement du caractère.

De surcroît, l'action éducative à l'égard de l'enfant mauvais doit se doubler chez le sous-maître d'un travail intérieur de connaissance de soi. Est-il animé de reconnaissance ou de vengeance, lorsque à son tour il devient maître? A quel enfant s'adresse l'éducateur dans sa pratique, à l'enfant hors de lui-même ou à cet enfant qu'il était et dont le souvenir résonne en lui? Si l'histoire peut difficilement donner de réponses à ces questions, ne méritent-elles pas d'être posées à l'éducateur d'aujourd'hui qui se pencherait sur les racines de sa profession?

Notes

- ¹ Voir Mireille Cifali, «L'infini éducatif: mise en perspectives» in Fain, M., Cifali, M., Enriquez, E., et Cournut, J., *Les trois métiers impossibles*, V^e rencontre psychanalytiques d'Aix en Provence, Confluents psychanalytiques, Les belles lettres, 1986.
- ² En 1951, au Congrès de l'Union nationale des associations régionales pour la Sauvegarde de l'enfance en France, a été présentée la définition suivante de l'éducateur: «Travailleur social chargé de l'éducation des enfants et des adolescents présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du caractère ou du comportement,

- délinquant ou en danger, confié par les autorités judiciaires ou administratives ou par les familles, à des établissements d'éducation ou de rééducation. L'éducateur remplace implicitement les pères et mères momentanément ou définitivement absents.» in Paul Fustier, *L'identité de l'éducateur spécialisé*, 1972, p. 18.
- ³ Je parle de l'éducateur d'enfants placés administrativement ou judiciairement pour des questions de moralité et non de handicap physique ou psychique.
 - ⁴ Reste l'exercice de l'hospitalité envers les étrangers, le rachat des captifs, l'ensevelissement des morts, la consolation des affligés, le pardon aux ennemis, la tolérance des défauts du prochain, la prière pour les vivants et morts.
 - ⁵ Depuis l'Ancien régime, un pouvoir de juridiction civile est attribué au père, la correction paternelle. Dans les cas de mécontentement très grave au sujet de la conduite de son enfant, celui-ci peut être incarcéré à la demande du père, moyennant quelques conditions dictées par l'autorité. Au cours des siècles, le contrôle par l'Etat va aller en grandissant alors que la puissance paternelle s'amenuisera, jusqu'à la suppression de ce droit à la fin du XIX^e siècle. Voir Philippe Meyer, «La correction paternelle ou l'Etat domicile de la famille» in *Critique*, décembre 1975.
 - ⁶ Ces enfants sont séparés de la vie temporelle pour le monde clos de la vie institutionnelle et séparés des parents, des frères et sœurs. Cf. Maurice Capul, *Abandon et marginalité, Les enfants placés sous l'Ancien régime*, Privat, 1989.
 - ⁷ Michel Soëtar, *Pestalozzi ou la naissance de l'éducateur*, Lang, Berne, 1981.
 - ⁸ La philanthropie apparaît à la fin du XVIII^e siècle; on peut sans conteste la mettre en relation avec l'augmentation de la pauvreté. Le philanthrope est celui qui est porté à aimer tous les hommes par un amour désintéressé; c'est une personne qui s'emploie à améliorer le sort matériel et moral des hommes. La philanthropie c'est aussi une inclination particulière de la bourgeoisie occidentale; à la fois paupérologie, laquelle vise la connaissance de la pauvreté, elle est aussi une anthropologie du prochain. Mais le philanthrope, soucieux d'étudier le prochain afin de lui venir en aide, l'est autant de l'augmentation des richesses du pays (bien souvent la philanthropie croise la physiocratie) et des avantages sociaux qu'il en retire.
 - ⁹ Voir Ruchat, Martine, *L'oiseau et le cachot. La naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande au XIX^e siècle*, Zoé, 1993.
 - ¹⁰ Il s'agit de l'établissement des orphelines de la ville de Genève (1805–1902), de l'école rurale de Carra (1820–1850), de l'école rurale de la Pommière (1821 existe encore aujourd'hui) et de l'asile de jeunes filles de Plainpalais (1825–1890).
 - ¹¹ Rapport de l'école rurale de la Pommière, pour 1834, p. 5–6. Bibliothèque publique et universitaire, BPU, Genève cote: E1469.
 - ¹² L'alliance entre le patriciat et les pasteurs est en matière d'éducation une réelle collaboration. L'esprit du Réveil protestant qui souffle sur Genève au début du siècle n'est d'ailleurs pas étranger à cet élan philanthropique. Un pasteur comme Jean-Claude Barde (1803–1878), pasteur de l'Eglise évangélique libre, fondateur de l'Alliance évangélique et de la Société des missions, est membre de la diaconie du Temple Neuf (la Fusterie) et de la Société genevoise d'utilité publique; il est actif dans l'Asile de l'enfance de Plainpalais (1825–1890), il le sera aussi dans la deuxième moitié du siècle dans les Petites écoles industrielles de Madame Vaucher-Guédin créées en 1853, et dans la Colonie agricole de Serix-sur-Oron (1863-existe aujourd'hui sous le nom d'Institut romand d'éducation)..
 - ¹³ Hofwyl dans le canton de Berne a été fondé en 1799 par Philippe Emmanuel de Fellenberg. Etablissement éducatif regroupant plusieurs instituts pour fils de bonnes familles et asiles pour enfants pauvres, il est une constante référence pour l'éducation correctionnelle au XIX^e siècle en Europe.
 - ¹⁴ *Faits concernant l'école rurale de Carra et quelques réflexions sur les établissements de ce genre*, Genève, juin, 1823, p. 8.

- ¹⁵ Capul, M., *Les groupes dans les pédagogies de l'Ancien Régime*, in *Empan*, N° 1, mai 1990.
- ¹⁶ G. de Lurieu et H. Romand, *Etudes sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés. Hollande-Suisse-Belgique-France*, Librairie agricole de la Maison rustique, Paris, 1851, p. 220.
- ¹⁷ Le discernement est considéré comme la conscience de la faute au moment où l'acte est commis et englobe dans l'évaluation l'expérience de la punition; ainsi le code pénal depuis 1810, départage l'enfance en deux catégories dont l'une, les non-discernants, devait bénéficier d'une mesure d'éducation en maison de correction, et l'autre, les discernants, restait en prison. La maison de correction recevra à la fin du siècle ces deux catégories qui se mélangeront avec d'autres catégories morales, pour former ce qu'on nommera indistinctement «délinquance juvénile».
- ¹⁸ *Colonie agricole et professionnelle de la Suisse romande. Serix près d'Oron (Vaud), second rapport*, 1864-65, p. 11, BPU: E1518.
- ¹⁹ Colonie de Serix, devoir du sous-maître in *Serix. Règlement organique, règlements anciens, feuille de renseignement, feuille d'engagement*, 1915. Archives de l'Institut romand d'éducation (Vaud).
- ²⁰ A propos du sous-maître Léchaux, 17 octobre 1894 in *Journal du directeur* du 4 janvier 1893 au 25 mars 1895.
- ²¹ *Colonie agricole...*, 11^e rapport, 1873-74, p. 12, BPU.
- ²² Journaux quotidiens, de onze directeurs de la Garance et de Serix, Archives de l'Institut romand d'éducation (Vaud).
- ²³ Dans le traité sur la confession du chancelier de l'Université de Paris, Robert de Sorbon écrit au XII^e siècle, le péché de gourmandise est divisé en péché de goût et péché de langue. Voir C.Casagrande, S. Vecchio, *Les péchés de la langue*, Cerf, 1991, p. 18.
- ²⁴ Marc Thuillard, *Journal quotidien*, le 16 octobre 1851, Archives de l'Institut romand d'éducation.
- ²⁵ *Journal quotidien* de Rodolphe Benjamin Louis Vautier, le 12 avril 1854. Archives de l'Institut romand d'éducation (Vaud).
- ²⁶ C'est le cas à Serix le 12 août 1871.
- ²⁷ *Colonie agricole...*, 32^e rapport, 1894-95, BPU.
- ²⁸ *Colonie agricole...*, 16^e rapport, 1878-79, p. 10, BPU.
- ²⁹ Louis Leresche, 9 octobre 1894. in *Journal quotidien*.
- ³⁰ *Ibid*, 30 août 1886
- ³¹ Par comparaison en 1886 le traitement au DIP de Genève est de 700 Frs pour les maîtresses des écoles enfantines, et 400 Frs pour les sous-maîtresses; les régents de 1650 à 1850 et les régentes de 1330 à 1430; les sous-régents de 900 Frs à 1500 Frs et les sous-régentes de 1400 Frs à 1700 Frs. Le directeur reçoit 5000 Frs et l'inspecteurs 3500 Frs; quant à l'inspectrice des écoles enfantines, 2300 Frs et l'inspectrice de couture 1800 Frs.
- ³² Leresche, 4 octobre 1894 in *Journal quotidien*, *op.cit.*
- ³³ A. Lecoite (1833-1915), ingénieur, Dr. en sociologie, député au Grand Conseil genevois, conseiller administratif, s'intéressa en particulier aux questions de secours mutuels et à l'instruction professionnelle.
- ³⁴ *Le Nouvelliste*, janvier 1895.
- ³⁵ *Colonie agricole...*, 49^e rapport, p. 18.
- ³⁶ Le Secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance (1922), le Groupement des institutions de bienfaisance (1922) le Bureau Central d'Assistance de la Suisse romande (1923), le Groupement romand des institutions d'assistance publique et de prévoyances sociales (1925).

- ³⁷ Procès-verbal du Comité exécutif du 10 septembre 1931. Archives de l'Institut romand d'éducation (Vaud).
³⁸ Procès-verbal du Comité exécutif du 20 septembre 1935. *Ibid.*
³⁹ Procès-verbal du Comité exécutif du 3 décembre 1931. *Ibid.*

Bibliographie

- Avanzino, Pierre (1980). *Educateur spécialisé, un certain rôle pour une action incertaine*. Lausanne: Cahier de l'EESP.
 Capul, Maurice (1989). *Abandon et marginalité, Les enfants placés sous l'Ancien régime*. Toulouse: Privat.
 Capul, Maurice (1990). *Les groupes dans les pédagogies de l'Ancien Régime*. In Empan, N° 1, mai.
 Casagrande, C. & Vecchio, S. (1991). *Les péchés de la langue*. Cerf.
 Chauvière, Michel (1980). *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*. Editions ouvrières.
 Cifali, Mireille (1986). «L'infini éducatif: mise en perspectives». In: Fain, M., Cifali, M., Enriquez, E. & Cournut, J., *Les trois métiers impossibles*, V^e rencontre psychanalytiques d'Aix en Provence, Confluents psychanalytiques. Paris: Les belles lettres.
 De Jonkheere, Claude (1987). *Images de l'éducateur*. Genève: Editions IES.
 Ferretti, Paola & Saldutti, Vincenzina (1991). *L'éducateur spécialisé: une pratique d'entre deux*. Genève: Mémoire de la Faculté de psychologie et des Sciences de l'éducation.
 Fustier, Paul (1972). *L'identité de l'éducateur spécialisé*. Editions universitaires.
 G. de Lurieu & H. Romand (1851). *Etudes sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins et enfants trouvés. Hollande-Suisse-Belgique-France*. Paris: Librairie agricole de la Maison rustique.
 Lugand, Jean-Paul & Pillet, Alain (1993). *Etude historique portant sur la compréhension de l'idéologie professionnelle dans l'éducation spécialisée*. Genève: Mémoire de l'Institut d'études sociales.
 Meyer, Philippe (1975). «La correction paternelle ou l'Etat domicile de la famille». In: *Critique*, décembre 1975.
 Ruchat, Martine (1993). *L'oiseau et le cachot. La naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande au XIX^e siècle*. Carouge: Zoé.
 Soëtard, Michel (1981). *Pestalozzi ou la naissance de l'éducateur*. Berne: Lang.

Genealogie der Sozialpädagogen

Zusammenfassung

Die Autorin geht von den Schwierigkeiten des Berufs des Sozialpädagogen aus und schlägt einen Rückblick auf die geschichtliche Entwicklung vor. Dieser könnte dazu beitragen, die heutigen Berufsanforderungen besser zu verstehen.

Der Ursprung dieses Berufes, der sich spezialisiert erst in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts herausgebildet hat, kann in den sozialen Funktionen der Wohltätigkeit gesucht werden: Ernähren, Unterweisen und Erziehen. Einen Vorläufer des heutigen Berufes kann man im «Familiensystem» des 18. Jahrhunderts finden, während die moderne Fachrichtung im 19. Jahrhundert verankert ist, und zwar in den Beobachtungspraktiken und Charakter-beschreibungen, die aus dem Erzieher einen Moralisten machten.

Professional genealogy of the specialized educator

Summary

Noting the difficulties inherent in the profession of the specialized educator, the author propose an historical perspective as a way to give meaning to today's reality. The origins of the profession – which only became a specialization during the second half of the 20th century – can be traced back to the social functions of charitable practices: to feed, instruct and punish. A very first model of the profession can be recognized in the «family system» of the 18th century, whilst its contemporary form and specialization is anchored in the 19th century, in the observations and character descriptions which made a moralist of the educator.